

ASSEMBLÉE NATIONALE4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° DN595

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 9, insérer les deux phrases suivantes :

« Les modalités de recrutement des réservistes, et en particulier les plateformes prévues à cet effet, seront réétudiées dans une logique de centralisation et d'uniformisation, pour un recrutement et un suivi plus efficace. La numérisation de la gestion des réservistes sera poursuivie, notamment par le développement d'applications mobiles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de réétudier le format des plateformes de recrutement et de suivi des réservistes. L'un des éléments de réflexion pour permettre un recrutement plus efficace des réservistes pourrait être la création d'un portail de recrutement unique, ainsi que d'une application mobile comprenant des fonctionnalités de suivi de l'activité de réserve. Une telle évolution permettrait également une meilleure connaissance des différentes possibilités d'engagement dans la réserve pour le grand public.